



Número de Révision: 007.0

Date de sortie: 11/09/2017

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE SF 770 PRIMER known as LOCTITE® 770™ Primer Prism® P	Numéro IDH:	135266
Type de produit:	Primaire	numéro d'item	18396
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:		Votre contact:	
Henkel Canada Corporation		Téléphone: +1 (905) 814-6511	
Meadowpine Boulevard 2515			
Mississauga, Ontario L5N 6C3			

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES.
PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.
PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention: Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Numéro IDH: 135266

Nom du produit: LOCTITE SF 770 PRIMER known as LOCTITE® 770™ Primer Prism® P

Stockage:

NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Élimination:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
n-Heptane	142-82-5	90 - 100

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.
Symptômes:	Voir la section 11.
Indication pour le médecin:	L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire ou une pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas et confinés, parcourir de grandes distances jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Enlever toute source d'ignition. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
--	---

Méthodes de nettoyage:

Assurer une ventilation adéquate. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.

Stockage:

Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 0 °C (32°F) et 49 °C (120.2 °F)
Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Garder le récipient fermé.
Entreposer à l'écart des sources d'inflammation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
n-Heptane	400 ppm TWA 500 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Transparent, incolore, Clair
Odeur:	Aliphatique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	35 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	0.68
Densité de vapeur:	3.45
Point d'éclair:	-4 °C (24.8 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	1.1 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	6.7 %
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	2.7 (Éther = 1)
Solubilité dans l'eau:	Non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non disponible
Teneur VOC: 99.9 %; 680 g/l
Viscosité: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable

Réactions dangereuses: Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée

Produits incompatibles: Acides. Oxydants.

Réactivité: Non disponible

Conditions à éviter: Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Peut causer des étourdissements, un manque de coordination, des maux de tête, des nausées et des vomissements.

Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Ce produit peut être mortel s'il est ingéré. Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
n-Heptane	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 103 mg/l	Système nerveux central, Irritant

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
n-Heptane	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: HEPTANES
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1206
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Heptanes
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1206
Groupe d'emballage: II
Exceptions: Peut être considéré produit de consommation, ID8000, (Pas plus de 500 ml)

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: HEPTANES
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1206
Groupe d'emballage: II
Exceptions: Quantité limitée (pas plus de 1 L).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 11/09/2017

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.